

PLAN DE CONSERVATION

Parc national d'Opémican

2022-2027

Équipe de réalisation

Carine Bergeron	Directrice et responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national d'Aiguebelle et du parc national d'Opémican, Sépaq
Thibaut Petry	Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national d'Aiguebelle et du parc national d'Opémican jusqu'en 2022, Sépaq
Ambroise Lycke	Directeur du parc national d'Opémican et du parc national d'Aiguebelle jusqu'en 2022, Sépaq
Sarah Lavoie	Garde-parc technicienne du parc national d'Opémican, Sépaq
Gabrielle Grenier	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
René Charest	Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay	Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq
Marc-André Villard	Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national d'Opémican, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL D'OPÉMICAN.....	3
VULNÉRABILITÉ 1 - QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TÉMISCAMINGUE.....	4
VULNÉRABILITÉ 2 - IMPACT DE LA FLUCTUATION DU DÉBIT DE LA RIVIÈRE KIPAWA SUR SES ÉCOSYSTÈMES	6
VULNÉRABILITÉ 3 - INTRODUCTION DU CLADOCÈRE ÉPINEUX DANS LES LACS D'INTÉRIEUR.....	8
RÉFÉRENCES	10

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL D'OPÉMICAN

Le parc national d'Opémican, créé en 2013, préserve un territoire de 253 km² représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales. Le paysage y est caractérisé par un plateau de collines aux sommets aplatis, jonchés de fortes dépressions et de parois abruptes. On y retrouve plus d'une cinquantaine de plans d'eau. Étant situé dans la zone de transition entre la forêt feuillue et la forêt boréale mixte, la diversité des plantes vasculaires du parc y est notable et une dizaine de ces espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. La grande variété d'écosystèmes présents permet également au parc d'abriter une grande diversité faunique.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquelles nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de mettre en priorité nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national d'Opémican

Les cibles de conservation du parc national d'Opémican et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – LAC TÉMISCAMINGUE ET BAIE D'OPÉMICAN

ÉTAT BON

- ↳ Malgré l'état considéré comme bon de la cible, un point de vigilance est mis de l'avant en raison de l'immense superficie du bassin versant qui alimente le lac et la portée limitée des connaissances sur la qualité de ses eaux. De plus, la contamination de la baie d'Opémican par des métaux et des hydrocarbures est préoccupante pour la santé des écosystèmes présents et est prise en charge dans le contexte d'un projet d'envergure de décontamination. Les suivis environnementaux seront très importants pendant ces travaux, afin qu'il n'y ait pas d'impact sur les milieux naturels environnants.

CIBLE 2 – LAC ET RIVIÈRE KIPAWA

ÉTAT BON

- ↳ Malgré l'état considéré comme bon de la cible, un point de vigilance est identifié concernant la rivière Kipawa. L'état de nos connaissances actuelles sur cet écosystème est très faible, ce qui nous limite dans le suivi des impacts de la fluctuation des débits que la rivière connaît en raison des ouvrages hydroélectriques en amont.

CIBLE 3 – MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer la conservation à long terme des milieux aquatiques et humides. Un point de vigilance est toutefois mis de l'avant en raison de la présence du cladocère épineux dans la région, notamment dans le lac Témiscamingue.

CIBLE 4 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer leur conservation à long terme.

CIBLE 5 – PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissances de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer leur conservation à long terme. La restauration des bâtiments est en cours afin de préserver le patrimoine bâti.



Le parc national d'Opémican ne présente actuellement aucun enjeu de conservation. En revanche, trois vulnérabilités ont été identifiées.



Vulnérabilité 1 – Qualité de l'eau du lac Témiscamingue

Mise en contexte

Le lac Témiscamingue (**Cible 1**) est partiellement inclus dans le parc national d'Opémican. Le parc comprend une portion du lac dans le secteur de la Pointe-Opémican et dans le secteur de la Rivière Kipawa. Traversé en son centre par la frontière entre le Québec et l'Ontario, le lac Témiscamingue consiste en un élargissement de la rivière des Outaouais qui s'étend sur 108 km entre l'embouchure de la rivière des Quinze, à Notre-Dame-du-Nord et la fin du chenal Opimica, à Témiscaming. La superficie totale du lac Témiscamingue est de 300 km² et abrite la plus importante communauté de poissons du parc.

L'imposant bassin versant du lac Témiscamingue, d'une superficie totale de près de 34 835 km², explique son importance sur le plan hydrologique régional, couvrant près de la moitié de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. L'exploitation des ressources naturelles est la principale activité économique présente sur le territoire, soit l'exploitation minière et forestière. L'exploitation commerciale des ressources halieutiques du lac a aussi été présente par le passé. Aujourd'hui, la pêche y est encore pratiquée, mais pas de façon commerciale. L'agriculture y est aussi présente, alors que la vocation résidentielle du territoire est principalement concentrée à Rouyn-Noranda. Selon un suivi réalisé par l'organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), la qualité de l'eau du lac Témiscamingue est généralement satisfaisante. L'immensité du réseau hydrographique augmente toutefois la complexité de l'analyse de ces informations. Les indicateurs fiables, comparables et directs de la qualité de l'eau étant peu nombreux. Chaque été, des épisodes de cyanobactéries de diverses intensités se produisent au lac Témiscamingue, entre autres, dans la portion incluse dans le secteur de la Pointe-Opémican. Il arrive que la situation engendre l'interdiction de la baignade et même de la location d'embarcations à la Pointe-Opémican.

Les connaissances actuelles concernant l'état de santé du lac Témiscamingue ne sont pas suffisantes pour affirmer qu'il n'y a pas de problématique en lien avec la qualité de l'eau. Ce manque de connaissances souligne l'importance de réaliser un portrait plus complet de la situation afin d'orienter

de futures actions. La faible superficie incluse dans le territoire du parc témoigne quant à elle l'importance de collaborer avec les acteurs régionaux, dont le principal est l'OBVT.

D'un point de vue plus local, le secteur de la baie d'Opémican du lac Témiscamingue, qui est inclus dans les limites du parc, a été le lieu d'activités industrielles pendant plus de 80 ans avant la création du parc. Le site est contaminé notamment par des concentrations de métaux et d'hydrocarbures. Un projet de réhabilitation des sédiments de la baie est en cours et devrait débuter en 2023 pour se terminer en 2025-2026. Un suivi serré des travaux devra être effectué afin de s'assurer que ces travaux n'auront pas d'impacts négatifs sur les écosystèmes environnants. De plus, il faudra planifier la réhabilitation des milieux naturels une fois les travaux complétés.

Buts et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'état de la qualité de l'eau est connu et est partagé** ». Un second but a été fixé dans le contexte du projet d'envergure que constitue la décontamination de la baie d'Opémican, soit que « **d'ici 2027, la baie d'Opémican est décontaminée** ». Pour atteindre ces buts, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la qualité de l'eau

Objectif

D'ici 2025, le portrait de la qualité de l'eau du lac Témiscamingue est connu et partagé auprès des membres de la table de concertation de l'OBVT.

Stratégie 2

Décontamination de la baie d'Opémican

Objectif

D'ici 2026, un suivi serré est effectué afin de s'assurer que les travaux de décontamination n'aient pas un impact négatif sur les milieux naturels environnants.

D'ici 2027, la baie d'Opémican est décontaminée.

En 2027, les travaux de réhabilitation du milieu naturel débutent, à la suite des actions identifiées entre 2023 et 2026.



Vulnérabilité 2 – Impact de la fluctuation du débit de la rivière Kipawa sur ses écosystèmes

Mise en contexte

La rivière Kipawa (**Cible 2**) prend sa source à l'embouchure du lac Dumoine et s'étend sur une longueur de 160 km, dont un segment de 16 km situé dans le parc entre le lac Kipawa (ou réservoir Kipawa) et le lac Témiscamingue. Cette rivière est l'une des deux voies d'écoulement du lac Kipawa et présente des particularités propres à la région naturelle des Laurentides méridionales. Son débit est régulé par un barrage situé à la décharge du lac Kipawa, à Laniel, et fluctue en fonction des saisons. Construit en 2020, le barrage Laniel a pour objectif principal la régularisation des eaux de la rivière des Outaouais.

La rivière Kipawa fait l'objet d'analyses de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) qui témoignent d'une eau de bonne qualité. Toutefois, les variations du débit engendrées par la présence actuelle de barrages et des crues et décrues soulèvent des questionnements quant à leurs impacts cumulatifs sur la qualité des habitats pour la faune et la flore de la rivière. L'état des connaissances actuelles des différents écosystèmes présents le long de la rivière est très faible et ne nous permet pas de bien évaluer l'impact de ces fluctuations. Une meilleure connaissance de ces écosystèmes nous permettra de déterminer si des actions pourraient être mises en place afin de limiter l'impact actuel des fluctuations sur les habitats. On peut citer en exemple l'entente avec la Direction générale des barrages qui vise à limiter l'impact de la modification du niveau de l'eau sur la fraie du touladi dans le lac Kipawa.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, le parc possède toutes les connaissances afin de mieux déterminer les impacts des variations du débit sur les écosystèmes de la rivière Kipawa** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la rivière Kipawa

Objectif

D'ici 2027, des partenariats de recherches sont mis en place et complétés afin de dresser le portrait écologique de la rivière Kipawa. À la suite de l'acquisition de ces connaissances, des actions sont identifiées, afin de préserver la santé des écosystèmes de la rivière Kipawa.





Vulnérabilité 3 – Introduction du cladocère épineux dans les lacs d'intérieur

Mise en contexte

Le cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*) a été détecté au lac Témiscamingue en 2018 et risque également de se retrouver dans les autres lacs du parc. Ce crustacé est une espèce aquatique envahissante originaire d'Eurasie causant une diminution de l'abondance, de la richesse et de la biomasse des communautés de zooplancton : son introduction dans un plan d'eau peut diminuer de façon importante les populations indigènes de zooplancton, de l'ordre de 30 à 40 %. Il se reproduit rapidement, les œufs pouvant survivre dans des conditions extrêmes. Le cladocère a peu de prédateurs et est lui-même un prédateur vorace du zooplancton dont il s'alimente, faisant directement compétition aux petits poissons et aux jeunes poissons indigènes qui s'en nourrissent eux aussi. Ainsi, une cascade d'effets négatifs sur les espèces indigènes et les écosystèmes aquatiques est créée par la modification de la chaîne alimentaire. Un déséquilibre est également créé entre le taux de production de phytoplancton et son taux de consommation : lorsque le cladocère est surabondant, cela favorise la surproduction d'algues microscopiques et l'eutrophisation du lac. Il n'existe actuellement aucun moyen de lutte efficace, outre la prévention (MFFP, 2022).

Le cladocère est facilement transporté dans de nouveaux plans d'eau via les embarcations nautiques et les équipements de pêche non lavés. N'étant actuellement pas détecté dans les lacs d'intérieur du parc national d'Opémican (**Cible 3**), sa présence dans le lac Témiscamingue et le déplacement d'embarcations nautiques personnelles sont préoccupants.

Pour contrer l'envahissement de cette espèce dans les autres plans d'eau de la région, plusieurs stations de lavage des embarcations nautiques sont mises à la disposition des usagers en dehors du parc national par l'organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et des partenaires locaux, dans le cadre de leur Plan directeur de l'eau (OBVT, 2013). Des actions de sensibilisation sont aussi mises en œuvre par l'OBVT depuis la découverte de cette espèce au lac Témiscamingue. La Sépaq est l'un des partenaires dans la mise en œuvre de certaines actions de l'OBVT.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est qu'« **en 2027, le cladocère est absent des lacs intérieurs du parc** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Portrait du niveau d'invasion au parc



Objectif

D'ici 2025, on valide l'absence du cladocère dans les lacs prioritaires identifiés dans le parc.

Stratégie 2

Plan de gestion des activités



Objectif

D'ici l'été 2023, les points d'accès des visiteurs depuis les lacs Témiscamingue et Kipawa sont organisés de manière à éviter l'introduction du cladocère épineux.

Stratégie 3

Révision du plan de pêche



Objectif

D'ici 2024, les lacs où la pêche est autorisée sont mis à jour dans le plan de pêche et des mesures sont mises en place afin d'éviter l'introduction du cladocère par les embarcations personnelles des pêcheurs.



RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- MFFP, 2022. Cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*). Page web consultée le 28 février 2022 au : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/cladocere-epineux/>
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), 2017. Évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux – Projet hydroélectrique Onimiki, Disponible en ligne au : <http://onimiki.ca/Evaluation-environnementale-onimiki.PDF>
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT), 2013. Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant du Témiscamingue. 437 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017